



CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES

**SERVICE : MEDIATHEQUE**

**SEANCE DU : 15 décembre 2025**

**DELIBERATION N° : 14**

**RAPPORTEUR : Mme Claudine BLAISE**

**OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE**

A ce jour, la Médiathèque est ouverte les mardi et jeudi de 16h à 18h, le mercredi de 13h30 à 18h, le vendredi de 14h à 19h et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Afin de simplifier l'accès à la Médiathèque, d'harmoniser les horaires et d'ajouter un créneau les matins, il est proposé le changement des horaires d'ouverture actuels.

En effet, l'exploitation des statistiques de fréquentation a permis d'identifier les créneaux avec la plus faible fréquentation. Par ailleurs, le test de l'ouverture du mercredi matin durant l'été 2025 a remporté un franc succès et de très bons retours du public.

Par conséquent, il est proposé la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture au public de la Médiathèque, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Mardi : 15h - 18h
- Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
- Jeudi : 15h - 18h
- Vendredi : 15h - 18h
- Samedi : 10h - 12h / 14h - 18h.

La commission Culture a donné un avis favorable le 5 novembre 2025.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable le 26 novembre 2025.

**Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver les nouveaux horaires de la Médiathèque tels qu'énoncés ci-dessus, et leur mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Adopté à l'unanimité**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : M. Jean PATRAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, M. Xavier DUSSAULX, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, M. Rémi NOEL, Mme Stéphanie LIIRI, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Aurélie MOTEL, M. Christian REGNIER, Mme Mireille HINZELIN, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE et M. Jean PATRAS.

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Axel FRANCOIS et M. Claude VAUTHIER.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Sandrine LAVAL avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE

M. Patrick PECHINE avait donné pouvoir à M. William LOMBARD

Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON

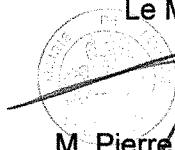
M. Benoît PICARD avait donné pouvoir à M. Xavier DUSSAULX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 9 décembre 2025

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire



M. Pierre BOILEAU